

TITRE : Réactions mitigées aux projets de textes réglementaires sur l'EHESP

PARIS, 16 juin 2006 (APM) - Les dernières versions des projets de textes sur l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) ont suscité des réactions mitigées de la Fédération hospitalière de France (FHF) et de syndicats représentant les directeurs.

Le ministère de la santé a présenté mercredi les derniers arbitrages interministériels sur le projet de décret de création de la nouvelle école ainsi que le projet d'arrêté créant l'Institut du management et des politiques de santé au sein de l'EHESP.

Sur le projet de décret, la FHF a déploré que sa représentation au conseil d'administration de l'école passe de quatre personnes à une seule sur les 32 membres prévus. Pour marquer leur mécontentement, les représentants de la FHF ont quitté la réunion.

"Pourquoi l'Etat employeur disposerait de quatre sièges alors que les employeurs hospitaliers, représentés par la FHF, n'en auraient qu'un seul?", a souligné vendredi le délégué général de la FHF, Gérard Vincent, contacté par l'APM.

Le texte a par ailleurs été plutôt bien accueilli par les organisations syndicales qui se voient réserver neuf sièges au conseil d'administration.

Contacté par l'APM, le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) évoque des "avancées significatives".

Pour le Syncass-CFDT, "la recherche d'une synthèse équilibrée l'a emporté sur l'action des groupes de pression". Il estime dans un communiqué diffusé jeudi que "la représentation des organisations syndicales, qui procèdent de l'élection par les professionnels, est très positive" et que le nombre de sièges assurera la prise en compte de la diversité des organisations et des filières.

Le ministère souhaite publier cet été le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'EHESP et installer d'ici septembre les instances de la nouvelle école, rappelle-t-on.

LAISSER AU CA LA CREATION DES INSTITUTS

Le SNCH et le CH-FO ont également quitté la réunion mercredi pour s'opposer au principe d'examen d'un projet d'arrêté créant l'Institut du management et des politiques de santé.

Il est précisé dans le projet de décret relatif à l'EHESP que les instituts sont créés par arrêté sur proposition du conseil d'administration de l'école après avis du conseil scientifique et du conseil des formations.

L'inscription à l'ordre du jour de la réunion du projet d'arrêté avant l'installation des instances de l'EHESP revenait donc à ôter tout pouvoir aux futures instances de l'école, ont regretté la FHF et le SNCH.

En examinant ce projet, "on présageait", a déploré le délégué permanent du SNCH, Hervé Tanguy.

"Laissons l'EHESP organiser sa formation", a exhorté Gérard Vincent.

En revanche, le délégué permanent du Syncass-CFDT, Olivier Gomez, a indiqué à l'APM que son syndicat n'a pas quitté la réunion car il comprend l'intérêt de mettre en place simultanément l'EHESP et ce nouvel institut.

De plus, le projet ne prévoit qu'un institut unique pour la formation des personnes ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, de management des établissements, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, note-t-on.

Cela correspond aux demandes du Syncass-CFDT qui est favorable à la création d'un institut unique pour toutes les filières professionnelles représentées actuellement à l'ENSP.

La FHF et le SNCH estiment que le champ couvert par l'institut proposé est trop large. Le SNCH demande la création d'un institut consacré aux opérateurs (management) et d'un autre pour les régulateurs (inspection, contrôle), rappelle-t-on.